



SNUipp-FSU 81

Motion CAPD du 24 mai 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, depuis votre arrivée à la tête des services de l'Éducation Nationale du département du Tarn nous avons constaté une forte dégradation du dialogue social, et ce n'est pas la multiplication des groupes de travail et des consultations qui le démentiront. En effet il n'est pas question pour le SNUipp-FSU d'entrer dans des discussions sur la répartition de moyens en constante régression, ni sur une nouvelle organisation du service public d'éducation qui ne fait qu'augmenter la charge de travail des personnels. Cela s'est traduit par le boycott des CDEN traitant de la carte scolaire du premier comme du second degré.

Pour la première fois, dans notre département, des autorisations spéciales d'absence pour participer à un stage de formation syndicale ont été refusées : c'est l'exercice du droit syndical, conquête de longues années de luttes, que vous mettez à mal. Vous ne pouvez pas d'un côté tenir un discours sur votre respect des organisations syndicales et de l'autre entraver leur fonctionnement.

Nous comprenons parfaitement que les raisons invoquant l'intérêt du service soient utiles pour entraver l'exercice de ce droit syndical, nous comprenons mal, lorsque vous annoncez 48 heures de carences de remplacement, que vous n'en soyez pas plus indigné.

Pour le SNUipp-FSU le dialogue social est garant du bon fonctionnement du Service Public, nous demandons qu'il soit relancé dans le Tarn. Nous vous redemandons la fourniture de documents informatiques dans des formats numériques plus facilement exploitables pour préparer la CAPD du mouvement.

Le Service Public d'Éducation rencontre aujourd'hui de nombreuses difficultés dont les répercussions sur les personnels et leur santé ne sont pas sans conséquence. Ainsi les choix des personnels dans le mouvement intra-départemental sont-ils de plus en plus limités par la présence des postes à œuvre, par la multiplication du nombre de postes fléchés, de postes à profil.

Pour le SNUipp-FSU l'ensemble des personnels doit pouvoir postuler sur tous les postes non-spécialisés.

Il y aura encore à la rentrée trop d'enseignant-es non formé-es sur des postes spécialisés nous demandons qu'un nombre suffisant de personnels puissent accéder à la formation pour exercer sur ces postes.